SUPPLEMENT DE L'ABEILLE.

SAMEDI, 4 AVRIL, 1835.

VENTES A L'ENCAN.

PAR J. LE CARPENTIER.

IL sera vendu jeudi, 16 avril 1835, à midi précis, à la Bourse Hewlett,

Les propriétés foncières ci dessous désignées, appartenant à la succession de feu Thomas Lamb.

Un lot de terre formant l'encoignure des rues des Magasins et Robin, mesurant 60 pieds sur la première par 120 pieds sur la seconde.

Un lot de terre situé dans la rue Robin et contigu au précédent, mesurant 60 pieds de face sur 120 pieds de profondeur.

Un lot de terre mesurant 60 pieds de face à la rue Constance, sur 120 pieds de profondeur et de face à la rue du Bassin,

Un lot de terre mesurant 60 pieds de face à la rue Constance, sur 120 pieds de profondeur, et contigu au précédent.

Un lot de terre formant une des encoignures des rues Canal et Baronne, mesurant environ 40 pieds de face à la rue du Canal, sur 120 pieds de face à la rue Baronne, et d'une profondeur irrégulière.

Un lot de terre, joignant le précédent, mesurant environ 53 pieds de face sur la rue Baronne sur environ 130 pieds de profondeur.

Il existe sur le lot formant l'encoignure des rues Canal et Baronne, une rente annuelle et perpétuelle en faveur de la corporation pour la somme de $106 50; la dite rente payable chaque trimestre.

Le lot situé à l'encoignure de Canal et Baronne sera vendu conformément à un plan déposé dans les archives de Michel de Armas, dont copie sera exhibée au moment de la vente.

Conditions: Un cinquième comptant et la balance à 1, 2, et 3 ans de crédit pour billets endossés à satisfaction et portant hypothèque jusqu'à parfait paiement.

Les actes de vente seront passés aux frais des acquéreurs. 12 mars

PAR J. B. BLACHE

IL sera vendu Mardi 7 d'avril, à midi, à la Bourse de Hewlett, les propriétés suivantes appartenant à M. David Olivier :

Un lot de terre no. 1, situé à l'angle O. S. O. des rues Remparts et des Ursulines, ayant 38 pieds 3 pouces de face à la première sur 127 pieds 10 pouces de profondeur et face à la seconde rue. Il y a sur ce lot une maison de maitre bâtie en briques et couverte en tuiles, composée de 4 grandes pièces, 2 cabinets et une galerie fermée en jalousie ; dans le fond il existe une bâtisse en bois, briquetée entre poteaux et couverte en pieux, composée de plusieurs chambres à domestiques.

Lot no. 2, attenant au précédant, ayant 27 pieds de face à la rue des Remparts, sur 127 pieds 10 pouces de profondeur ; dans le fond du dit lot il existe une bâtisse, composée de 2 offices ou caves, et d'un lavoir pavé en pierres plates, dans lequel se trouve 2 citernes.

N. B. —Les cours de ces 2 lots, qui formaient l'ancienne propriété de M. Abat, sont pavées en pierres plates et en briques ; les clôtures sont en maçonne et le tout en bon etat.

Un lot de terre avec les bâtisses qui sont dessus situé rue Dauphine, côté S. E. entre les rues Conti et Bienville, ayant 38 pieds 4 pouces de face à la rue Dauphine, sur 95 pieds 11 pouces de profondeur.

Une portion de terre, avec les bâtisses qui sont dessus, située rue Conti, entre Royale et Bourbon, divisée en 3 lots, comme suit : les lots 1 et 2 ayant chacun 26 pieds 3 pouces de face à la rue Conti. sur 120 pieds de profondeur. Le lot no. 3 ayant 12 pieds de face à la rue Conti, sur une première profondeur de 120 pieds, et l'élargissement de manière à avoir 64 pieds 5 pouces sur une seconde profondeur de 91 pieds 4 pouces.

Conditions : 1 et 2 ans de crédit en billets endossé à satisfaction, payables au domicile de la Banque de l'Etat de la Louisiane et assurés par hypothèque spéciale jusqu'à parfait paiement. Les acquéreurs devront se faire mettre en possession, à leur frais et dépens. Les actes de vente seront passés par devant Félix Grima, notaire public, au frais des acquéreurs.

Les personnes qui voudraient visiter les propriétés sont invitées à s adresser rue de Chartres No. 124, au bureau de M. L. Pilié, où les plans sont déposés.

AUSSI : le même jour à la même heure, le mulâtre Joseph, âgé de 35 ans, robuste, ayant une hernie, sujet à boire et au maronnage.

Le nègre Paul âgé de 47 ans, sujet au maronnage et maladif.

Conditions : un an de crédit, en billets endossés à satisfaction et hypothèque spéciale jusqu'à parfait paiement.

Les actes de vente par Félix Grima, notaire public, aux frais des acquéreurs. 17 mars

PAR FERNANDEZ & WHITING

Faillite de Colles & Hearsey et de Thomas H. Hearsey.

IL sera vendu samedi, le 4 avril prochain, par ordre de l'hon. cour de district, à la Bourse de Hewlett, à midi précis, sous la direction de Thos. H. Hearsey, seul syndic de la dite faillite et pour le bénfice de leurs créanciers, les propriétés de valeur, suivantes, savoir

Propriétés appartenant à la faillite de Colles et Hearsey.

1. La moitié indivise de 11 terrains situés dans l'ilet 130, faubourg Livandais, nos, 5, 6, 7 8, ayant chacun 50 pieds face à la rue Royale et une profondeur de 125 pieds, ligne parallèle, le tout mesure americaine, no. 9, fesant l'encoignure, ayant 50 pieds de face à la rue Dryade, et 125 pieds de face à la rue Sixième, Nos. 14, 15, 16, 17, 50 pieds chacun de face à la rue Bacchus, et 125 pieds de profondeur, mesure américaine, no. 18, un encoignure ayant 50 pieds face à la à la rue Bacchus, et 125 pieds de profondeur sur la rue Sixième; no. 20 un terrain mesurant 50 pieds de face à la rue Sixième, et 200 pieds de profondeur.

2. La moitié indivise de 10 terrains dans l'ilet 120, ayant face aux rues Washington et Bacchus, Appollon et la Quatrième, et nos 1, 2, 3, 4, 5, 6, 8, 9, 10 12, ayant chacun 59 pieds de face et 125 pieds de profondeur.

3. Un ilet entre le no 139, et contenant 12 terrains, ayant face aux rues Washington, Bacchus, Dryade et Quatrième ayant, mesure américaine, 50 pieds de face et 125 pieds de profondeur.

4 Un terrain de valeur situé dans la rue Poydras, ayant 41 pieds de face et 150 de profondeur plus ou moins, sur lignes parallèle et situé entre les rues Philippe et Cirque, près du rail road et vis à vis le Goose Pond; ensemble toutes les améliorations qui s'y trouvent, consistant en une maison en bois.

Propriétés appartenant à la faillite de Thomas H. Hearsey.

Un terrain mesurant 58 pieds face à la rue Nayade et 135 pieds de profondeur, avant aussi un passage de 15 pieds de large, sur la rue Errato, faisant face aussi au rail road; les améliorations qui s'y trouvent consistent dans la fondation et la boisure d'une grande maison.

Les Esclaves suivans—Eliza, âgée d'envirrn 33 ans, cuisinière, etc; Billa, âgée de 11 ans l'enfant d'Eliza, et seront vendus ensemble; Milly, âgée de 23 ans, blanchisseuse, etc, et son enfant, âgé de 2 ans, tous pleinement garantis. Conditions : 6, 12 et 18 mois de credit, pour billet endossé à satisfaction et hypothèque jusqu'à parfait paiement,

Les actes seront passés en l'étude de Wm. Y. Lewis, not. pub, aux frais des acquéreurs. Le plan des susdits terrains sont exposés à la Bourse. 2 mars

COUR DE PAROISSE—J. Dufour et A. Fournie contre C. M. Andrieux, et T A Bermudez contre le même.—En vertu de deux ordres de saisie et de vente à moi adressés, il sera vendu à la Nouvelle Bourse, encoignure des rues St. Louis et de Chartres, en cette ville, le jeudi 23 d'avril prochain, à 1 heure de l'après midi : Deux lots de terre décrits comme suit,

Lot no 21 mesure 48 pieds de face à la rue Toulouse, sur 100 pieds de profondeur, et faisant face à la rue des Marais. Le second, no 39, a 45 pieds de face à la rue Villeré, sur 120 de profondeur; les dits lots formant partie de la concession Bermudez.

2 lots désignés par les nos. 33 et 34 mesurant chaque 45 pieds de face sur la rue Marais et 120 pieds de profondeur.

La dite vente sera faite aux conditions suivantes, savoir : $666 66-100 et 2-3, avec intérêt de 6 pour cent du 28 février 1834 au 3 de mars 1835, et intérêt légal depuis ce jour, ensemble $7 pour protêt et frais de procédures.—comptant, le reste à un et deux ans de crédit, à dater du 28 février dernier, en billets endossés à la satisfaction du shérif et hypothèque spéciale jusqu'à parfait paiement; les billets portant 6 pour cent d'intérêt par an, tel que spécifié dans l'acte de vente, jusqu'à parfait paiement. Le tout saisi dans les affaires ci dessus.

19 mars F. BUISSON, shérif.

SUCRE—140 boucaux sucre de première qualité en débarquement de la goelette Bravo, venant des Attakapas, et à vendre par GRAY, DURRIVE & Co.

17 mars

VENTES PAR LE SHERIF.

Succession de feu Angelle Castanedo alias Angelle Descapucins f. de c. l.

PAROISSE D'ORLEANS—Cour des Preuves—Vente par le régister des testaments. Jeudi 7 mai 1835, à midi, j'exposerai en vente à la Nouvelle Bourse, encoignure des rues St. Louis et Chartres, pour compte de la succession de feu Angelle Castenado alias Angelle Descapucins f. de c. l, la propriété foncière ci-après décrite, savoir :

PROPRIETE FONCIERE.

Un lot de terre situé au faubourg Marigny, dans la rue d'Amour, entre les rues Bagatelle et Chinon, fesant partie du lot désigné par le numéro 206, borné par le côté qui touche la rue Bagatelle, par la propriété ci-devant à Françoise Antoine f. de c. l. et de l'autre côté par l'autre portion du dit lot no. 206, mesurant, mesure française, 25 pieds de face à la rue d'Amour, sur 120 pieds de profondeur, ensemble avec la maison batie en bois qui s'y trouvent.

Conditions de la vente : 6 et 12 mois de crédit, en billets endossés à satisfaction portant hypothèque spéciale jusqu'à parfait paiement,

Par ordre de la cour.

W F C DUPLESSIS, régister.

L'acte de vente sera passé pardevant J. C. Cuvillier, notaire public, aux frais de l'acquéreur. 2 avril

SUCCESSION de P. B. Penny—Vente par le régister des testaments, Samedi 9 de mai 1835, à midi, j'exposerai en vente au café de la Nouvelle Bourse, encoignure des rues St. Louis et Chartres, en vertu d'un ordre de la Cour des Preuves, dans et pour la ville et paroisse de la Nouvelle-Orleans, pour le compte de la succession de P. B. Penny, decédé, les propriétés foncières ci-dessus décrites savoir :

QUATRE lots de terre situés dans le faubourg De ord de cette ville, et désignés par les nos. 127, 128, 328 et 331, achetés par le dit décédé de la compagnie du Canal et de la Banque de la Nouvelle Orléans, par un acte passé pardevant G. R. Stringer, ex notaire, daté le 13 avril 1832.

Les lots nos. 127 et 128 se joignent ensemble et mesurent chacun 26 pieds de face sur le débarquement de la rue Julie. Le dit lot no 127. a une profondeur de 106 sur le côté le plus près de la rue du Cirque et 116 pieds de l'autre côté. Le dit lot no. 128 mesure 116 pieds de profondeur sur le côté le plus près de la rue du Cirque et 125 pieds de l'autre côté.

Le lot no. 328 mesure 50 pieds sur le débarquement de Covington sur une profondeur de 119 pieds, sur le côté le plus près de la rue Hercules et 196 pieds de l'autre côté.

Le lot no. 331 mesure 25 pieds de face sur le débarquement de Pensacole, sur une profondeur de 196 pieds sur le côté le plus près de la rue Hercules, et 184 pieds de l'autre côté, le tout mesure anglaise.

Conditions de la vente : 6, 12 et 18 mois de crédit, en billets endossés et portant hypothèque spéciale.

Par ordre de la cour.

W F C DUPLESSIS, régister.

L'acte de vente sera passé pardevant Wm. Christy notaire public, aux frais de l'acquereur. 2 avril

John Rice et Wm. M. Lameth contre Gustavus Schmidt.

COUR DE DISTRICT—En vertu d'un ordre de saisie et de vente à moi adressé, il sera vendu à la Nouvelle Bourse, encoignure des rues de Chartres et St. Louis en cette ville, Lundi 4 mai, à 1 heure de l'après midi,

La propriété mentionnée et décrite dans le dit ordre de saisie et de vente comme suit ; savoir :

Un certain lot de terre avec les améliorations qui s'y trouvent, situé au faubourg Ste. Marie de la ville de la Nouvelle Orléans, rue St. Charles, dans l'ilet compris entre les rues St. Charles, Julie, Camp et St. Joseph; le dit lot mesurant au pied américain 85 pieds de face à la rue St. Charles, sur 172 pieds 3 pouces de profondeur, limité d'un côté par la propriété de M. Leslie et de l'autre par celle de Mde. Duprémont—saisi dans l'affaire ci-dessus.

Conditions de la vente : $5009 avec les intérêts sur $2762, 49 depuis le 4 septembre 1834, et intérêt sur la balance depuis le 8 novembre 1834, jusqu'au jour du paiement, le tout comptant. La balance du prix de la vente sera payable comme suit : $5000 le 1er septembre 1835, et $5000 le 1er septembre 1836, en billets endossés à la satisfaction du shérif, et hypothèque spéciale sur la propriété ainsi vendue jusqu'à parfait paiement.

2 avril FRED. BUISSON. shérif.

Succession de Thomas Phebus Harper.

PAROISSE D'ORLEANS—Cour des Preuves. Avis est par le présent donné aux créanciers de la susdite succession et à toutes autres personnes que cela peut concerner, d'avoir à déduire, sous dix jours à dater de la présente publication, les raisons pour lesquelles le compte provisionel présenté par l'exécuteur testamentaire de la dite succession ne serait point approuvé et homologué, et les fonds entre ses mains répartis conformément au dit compte. Par ordre de la cour

2 avril W F C DUPLESSIS, rég.

Succession de feu Louis Foucher.

COUR DES PREUVES—Paroisse d'Orléans—Avis est par le présent donné aux créanciers de la susdite succession et à toutes autres personnes que cela peut concerner, d'avoir à déduire, sous dix jours, à dater de la présente publication, les raisons pour lesquelles le compte présenté par les executeurs testamentaire de la dite succession ne serait point approuvé et homologué. et les dits exécuteurs testamentaires déchargés de toute responsabilité, en délivrant à la veuve du défunt tonte la succession dans sa capacité de légataire de l'usufruit. Par ordre de la cour.

2 avril W F C DUPLESSIS, rég.

Succession de Robert French,

VENTE par le Régister des testamens—Lundi 13 avril mil huit cent trente cinq à midi, j'exposerai en vente, à l'encan, en vertu d'un ordre de la cour des Preuves dans et pour la ville et paroisse de la Nouvelle-Orléans, pour compte de la succession de Robert French :

52 actions du fonds capital de la Banque de cité de la Nouvelle Orléans payées en entier. Conditions de la vente—comptant. W F C DUPLESSIS,

31 mars—4f, d10j Rég. des tes.

Succession de Veuve Livaudais.

VENTE par le Régister des testamens—Samedi 2 mai 1835, j'exposerai en vente á l'encan, à midi, à la Bourse, encoignure des rues Chartres et St. Louis, en vertu d'un ordre de la cour des Preuves dans et pour la ville et paroisse de la Nouvelle-Orléans, pour compte de la succession de feu dame Rose Victoire Voisin, veuve de sieur Philippe Enoul Dugué Livaudais,

L'esclave nommé Charles, âgé d'environ 29 ans, charretier. Conditions. Un an de crédit en billet endossé à satisfaction, avec hypothèque spéciale jusqu'à parfait paiement, W F C DUPLESSIS,

31 mars—2fps

Succession de Joseph Gaspard Authemant.

COUR DES PREUVES—Paroisse d'Orléans—Avis est par le présent donné aux créanciers de la susdite succession et à toutes autres personnes que cela peut concerner, d'avoir à déduire, sous dix jours à dater de la présente publication, les raisons pour lesquelles le compte présenté par Antoine Roubet de la part du curateur de cette succession, ne serait point approuvé et homologué.

Par ordre de la cour.

31 mars—3 W F C DUPLESSIS, rég des tests.

Succession de Charles Jourdan.

PAROISSE D'ORLEANS—Cour des Preuves—Avis est par le présent donné aux créanciers de la susdite succession et à toutes autres personnes que cela peut concerner, d'avoir à déduire, sous dix jours à dater de la présente publication, les raisons pour lesquelles le compte provisionel présenté par le curateur de la dite succession, ne serait point approuvé et homologué, les fonds entre ses mains répartis conformément au dit compte et le dit curateur autorisé à payer les dettes portées sur son tableau.

Par ordre de la cour.

31 mars—4 W F C DUPLESSIS, rég, des tests.

COUR DE DISTRICT—Anthony et Suarez vs J. Penas, Jean Pierre Dupré et Jose M. Bustamente—En vertu d'un ordre de fieri facias à moi adressé, il sera vendu à la Nouvelle Bourse, encoignure des rues de Chartres et St. Louis dans cette ville, lundi 6 avril suivant, à 1 heure de l'après midi.

La négresse Jane, âgée d'environ 21 ans et son enfant Charlotte, âgée d'environ 1 an, saisis dans l'affaire ci-dessus. Conditions—comptant.

4 mars F. BUISSON, shérif.

COUR DE DISTRICT—Rogers, Slocomb & co., les ayant-cause etc. contre Absolom W. Breedlove—En vertu d'un ordre de fieri facias à moi adressé, il sera vendu à la Bourse Hewlett encoignure des rues de Chartres et St. Louis, dans cette ville, vendredi, 3 avril prochain, à 1 heure de l'après midi, les esclaves suivans : Rachel et ses trois enfans, savoir, Mellissian, âgée d'environ 8 ans; Lucinde, âgée d'environ 3 ans, et Marie-Anne, âgée d'environ 2 ans, le tout saisi dans l'affaire ci-dessus, Conditions—comptant. (2 mars) F, BUISSON, shérif.

VENTES PAR LE SHERIF.

Austin Woolfolk contre Samuel M. Woolfolk.

DANS LA COUR DE DISTRICT.—En vertu d'un ordre de fieri facias à moi adressé, il sera vendu à la Nouvelle Bourse, encoignure des rues de Chartres et St. Louis, en cette ville, Samedi 23 avril suivant, à midi, les propriétés ci-dessous décrites, savoir :

Un certain lot de terre situé dans la partie est de la rue Moreau, au faubourg Marigny en cette ville entre les rues Esplanade et des Français, mesurant, au pieds français, 22 pieds 6 pouces sur la rue Moreau sur 99 pieds 2 pouces de profondeur dans la partie basse ou il touche à la propriété de Pollock, et 118 pieds 4 1-2 pouces de profondeur dans la partie haute touchant à la rue de l'Esplanade, et 29 pds 1 pouce sur une ligne oblique qui forme l'arrière.

Un lot de terre contigu au précédent, mesurant au pieds français 22 pieds 6 pouces sur la rue Moreau et s'étendant en profondeur du côté de la rue de l'Esplanade 137 pieds 7 pouces, et de l'autre côté 118 pieds 4 1-2 pouces, et 29 pieds 1 pouce sur une ligne oblique qui forme l'arrière.

Un lot contigu au lot ci-dessus mesurant au pied français 22 pieds 6 pouces sur la rue Moreau, par 137 pieds 7 pouces de profondeur du côté ou il touche le lot ci-dessus et du côté joignant la propriété d'Austin Woolfolk, et 29 pieds 1 pouce de largeur sur l'arrière.

Ainsi que toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent.

1°. Tout le lot de terre situé dans le faubourg Annonciation, formant l'encoignure des rues Céleste et de la Vieille Levée, ayant 60 pieds de face á celle ci, sur 120 pieds de profondeur ou de face à la première. L'acquéreur devant se rendre responsable du paiement d'un billet de $5,000 échéant le 27 octobre 1837.

Trois lots de terre situés dans le faubourg Annonciation en cette ville, qui seront vendus en bloc, savoir :

2°. Tout ce lot de terre situé dans le dit faubourg Annonciation, faisant partie du lot no. 2, dans l'ilet no. 13, mesurant, au pied français, 30 pieds de face à la rue de la Vieille Levée entre les rues James et Céleste, sur une profondeur de 120 pieds.

3°. Tout ce lot situé dans le dit faubourg, faisant partie du lot no. 9, dans l'ilet no. 12, mesurant au pied français, 30 pieds sur la rue des Religieuses, sur 120 pieds de profondeur.

4°. Toute cette pièce de terre située dans le même faubourg, composée de portions des lots nos. 5 et 6, de l'ilet no. 3, mesurant, au pied français, 30 pieds de face à la Vieille Levée, sur 120 pieds de profondeur.

Ces lots sont engagés au paiement d'un billet de $1,333,33⅓ échu le 2 janvier 1835.

5 lots de terre situés dans le faubourg Washington, partie basse de la ville, et qui dans le plan dressé par Joseph Pilié, voyer de la ville, en date du 17 avril 1833, et déposé en l'étude de Théodore Seghers, notaire public, le 4 mai de la dite année, sont désignés sous les nos, 1, 2, 3, 4 & 5 dans l'ilet no. 4, seront vendus en bloc.

5°. Le lot no. 1, ayant, mesure anglaise 24 pieds de face à la rue des Grands Hommes, entre les rues Ferdinand et de la Presse, sur 100 pieds de profondeur.

6. Lot no. 2, ayant 24 pieds de face à la rue des Grand-Hommes, entre les rues Ferdinand et de la Presse, sur 100 pieds de profondeur.

7. Lot no. 3, ayant 24 pieds de face à la rue des Grands Hommes, entre les rues Ferdinand et de la Presse, sur 100 pieds de profondeur.

8. Lot no. 4, ayant 24 pieds de face à la rue des Grande Hommes, entre les rues Ferdinand et de la Presse, sur 100 pieds de profondeur.

9. Lot no. 5, ayant 24 pieds de face à la rue des Grands Hommes, entre le rues Ferdinand et de la Presse, sur 100 pieds de profondeur et de face à la rue dont il forme l'encoignure.

Ces lots sont engagés au paiement de deux billets de chacun $1,375 payables le 29 septembre 1835 et le 29 avril 1836.

Trois lots contigus l'un à l'autre, situés dans le nouveau faubourg Marigny, désignés sur le plan du dit faubourg, déposé en l'étude Louis T. Caire, notaire public, par les nos 291, 292 et 293, dans l'ilet no. 34, et qui seront vendus en bloc.

10. Lot no. 291, mesurant 60 pieds de face à la rue Bagatelle sur 120 pieds de profondeur.

11. Lot 292, mesurant 60 pieds de face à la rue Bagatelle sur 120 pieds de profondeur.

12. Lot no. 293, mesurant 60 pieds de face à la même rue, sur 120 pieds de profondeur.

Ces lots sont engagés au paiement d'un billet de $298, 50, échu le 18 février 1835.

13. Un lot de terre situé dans la rue Craps, faubourg Marigny, entre les rues Champs Elysées et des Français, ayant 30 pieds de face à la rue Craps, sur 120 pds de profondeur, et faisant partie du lot no. 39.

Trois lots de terre situés dans la ville de Lafayette, paroisse Jefferson, qui sur le plan dressé par Joseph Pilié voyer de la ville, le 2 mars 1834, et déposé á l'étude de Carlisle Pollock, notaire public, sont désignés par les nos 7, 8 et 9, de l'ilet no. 12.

14. Lot no. 7, ayant 59 pieds 9 pouces de face à la rue Philippa, sur 120 pieds de profondeur.

15. Lot no. 8, ayant 60 pieds de face à la rue Philippa, sur 120 pieds de profondeur.

16. Lot no. 9, ayant 60 pieds de face à la rue Philippa, sur 120 pieds de profondeur.

Et dans la dite ville de Lafayette, tout cet ilet formé par les rues Laurens, Joséphine, Chêne et Jackson, et désigné dans le susdit plan sous le no. 18, contenant 12 lots qui seront vendus en bloc.

17. Lot no. 1, formant l'encoignure des rues Laurens et Jackson, mesurant 60 pieds de face à la rue Jackson, sur 120 pieds de profondeur ou de face à la rue Laurens.

18. Lot no. 2, ayant 60 pieds de face à la rue Laurens, sur 149 pieds 10 1-2 pouces de profondeur.

19. Lot no. 3, ayant 60 pieds de face à la rue Joséphine sur 120 pieds de profondeur ou de face à la rue Laurens dont il forme l'encoignure.

20. Lot no. 4, ayant 60 pieds de face à la rue Joséphine, sur 120 pieds de profondeur

21. Lot no. 5, ayant 59 pieds 9 pouces de face à la rue Joséphine, sur 120 pieds de profondeur.

22. Lot no 6, ayant 60 pieds de face á la rue Joséphine, sur 120 pieds de profondeur.

23. Lot no. 7, ayant 60 pieds de face à la rue Joséphine, sur 120 pieds de profondeur et de face sur la rue Chênes, dont il forme l'encoignure.

24. Lot no. 8, ayant 60 pieds face à la rue Chênes, sur 149 pieds 10 1-2 pouces de profondeur.

25. Lot no 9, ayant 60 pieds de face à la rue Jackson, sur 120 pieds de profondeur et de face à la rue Chênes dont il forme l'encoignure.

26. Lot no. 10, ayant 60 pieds de face à la rue Jackson, sur 120 pieds de profondeur.

27. Lot no. 11, ayant 59 pieds 9 pouce de face à la rue Jackson, sur 120 de profondeur.

28. Lot no. 12, ayant 60 pieds face à la rue Jackson, sur 120 pieds de profondeur.

Ces lots sont engagés au paiement d'un billet de $1,500. échu le 29 octobre 1834.

Les dix lots de terre suivans situés dans la dite ville de Lafayette, et qui, sur le plan dressé par Charles Zimple, ingénieur et voyer, daté de janvier 1832, et déposé dans l'étude de Wm. Boswell, notaire public, sont désignés sous les nos. 1, 2, 3, 4, 5, 6, 7, 8, 9 et 10, dans l'ilet no. 29, qui seront vendus en bloc.

29. Lot no. 1, ayant 31 pieds 11 pouces et 6 lignes de face à la rue Jackson, sur 127 pieds 10 pouces de face à la rue Chesnut, dont il forme l'encoignure

30. Lot no. 2, contigu au précédent, ayant 31 pieds 11 pouces et 6 lignes de face à la rue Jackson, sur 127 pieds 10 pouces de profondeur.

31. Lot no. 3, contigu au précédent, ayant 31 pieds 11 pouces et 6 lignes de face à la rue Jackson, sur 127 pieds 10 pouces de profondeur.

32. Lot no. 4, contigu au précédent, ayant 31 pieds 11 pouces et 6 lignes de face à la rue Jackson, sur 127 pieds 10 pouces de profondeur.

33. Lot no. 5, ayant 31 pieds 11 pouces et 6 lignes de face à la rue Poplar sur 159 pieds 9 pouces et 9 lignes de profondeur.

34. Lot no. 6, ayant 31 pieds 11 pouces et 6 lignes de face à la rue Poplar, sur 159 pieds 9 pouces et 9 ligne de profondeur.

35. Lot no. 7, ayant 31 pieds 11 pouces et 6 lignes de face a la rue Philippa, sur 127 pieds 10 pouces de profondeur et de face à la rue Poplar, dont il forme l'encoignure.

36. Lot no. 8, ayant 31 pieds 11 pouces et 6 lignes de face à le rue Philippa, sur 127 pieds 10 pouces de profondeur.

37. Lot no. 9, ayant 31 pieds 11 pouces et 6 lignes de face à la rue Chesnut, sur 159 pieds 9 pouces et 9 lignes de profondeur.

38. Lot no. 10, ayant 31 pieds 11 pouces et 6 lignes de face à la rue Chesnut, sur 159 pieds 9 pouces et 9 lignes de profondeur.

39. Un lot de terre situé et contigu à l'encoignure N. E. des rues Cirques et Girod, dans le faubourg Ste. Marie, au dessus de la ville, mesurant 60 pieds de face à la dite rue Cirques, sur 90 pieds de profondeur et de face à la dite rue Girod.

Ce lot est engagé au paiement d'un billet de $462,50c. échu le 8 décembre 1834.

Cinq lots de terre situés au faubourg Washington, au bas de la ville sur l'arrière de la Presse á Coton, désignés par les nos, 1, 2, 3, 4 et 5, dans l'ilet no. 3, sur le plan fait par Joseph Pilié, voyer de la ville, le 17 avril 1833, et déposé en l'étude de Théodore Seghers, notaire public, le 4 mai de la même année.

Les dits lots mesurant chacun, au pied américan, 24 pieds de face à la rue des Grands Hommes, entre les rues de la Presse et Montégut, sur 100 pieds de profondeur. Le lot no. 1, est un encoignure. Ensembles avec la jouissance des allées tracées sur le dit plan qui doivent être à l'usage commun de tous les lots du dit ilet, l'acquéreur s'engageant à se conformer aux observations ou remarques écrites sur le plan.

Ces lots sont engagés aux paiement de deux billets chacun de $1,833,33, à échoir le 29 avril 1835, et le 29 avril 1836.

Conditions : l'acheteur des trois premier lots ci-dessus doit répondre du paiement d'un billet de $5,064,61, portant intérêt depuis le 28 février 1835—et du paiement d'un billet de $15,000 avec intérêt à 10 pour cent depuis le 1re janvier 1835. FRED. BUISSON, shérif.

23 mars

Madame Outlaw contre Jacob W. Outlaw, son mari.

EN vertu d'un ordre de la cour de paroisse á moi adressé, il sera vendu à la nouvelle Bourse, encoignure des rues de Chartres et St. Louis, dans cette ville, Samedi 4 avril prochain, à 1 heure p. m.

La propriété suivante, appartenant jusqu'à présent à la communauté ci-devant existante entre les deux conjoints, savoir :

Un lot de terre, sis faubourg Ste. Marie, ayant 30 pieds de face sur la rue Philippa, entre les rues Perdido et Gravier, sur 102 pieds 3 pouces de profondeur d'un côté et 99 pieds de profondeur de l'autre côté, et 25 pieds 9 pouces sur l'arrière, ensemble les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent.

Aussi les esclaves suivans, savoir :

Fanny, mulâtresse, âgée de 12 ans ; Rachelle, négresse âgée de 21 ans.

Et Lundi 16 mars courant, il sera vendu au bureau du shérif, no. 1, rue Condé, á 4 heures p. m., une quantité de meubles &c. &c. Conditions comptant.

4 mars FRED. BUISSON, shérif.

Joseph D. Baldwin contre John Attison.

COUR DE DISTRICT—En vertu d'un ordre de fieri facias à moi adressé, il sera vendu à la Nouvelle Bourse, encoignure des rues Chartres et St. Louis, dans cette ville, Mercredi 29me jour d'avril suivant, à une heure après midi

L'esclave nommée Marie Françoise, saisie dans l'affaire ci-dessus. Conditions : comptant.

27 mars FRED. BUISSON, shérif.

Toussaint Mossy, ainé, contre Daniel Clark, jeune, et François W. Poland.

COUR DE DISTRICT—En vertu d'un ordre de saisie et de vente à moi adressé, il sera vendu lundi, le 27e jour d'avril suivant, à une heure après midi, la propriété mentionnée et décrite dans le dit ordre de saisie et de vente, comme suit, savoir . trois lots de terre situes à McDonough, dans cette paroisse, sur la rive droite du fleuve Mississipi, vis á vis de cette ville, désignés par les lots no 9, 10 et 11, dans l'ilet no 14, sur un plan dressé par Jos. Pilié, voyer de la ville, le 5 décembre 1832, et déposé en l'étude de G R. Stringer, not. pub.; le dit lot no 9, mesure 60 pieds de face à la rue Jackson, sur 120 pieds de profondeur et de face à la rue Madison. Le dit lot no 10 mesure 60 pieds de face à la rue Jackson, sur 120 pieds de profondeur, et le dit lot no 11 mesure aussi 60 pieds de face à la rue Jackson, sur 150 pieds de profondeur, le tout mesure française, saisis dans l'affaire ci-dessus. Conditions de la vente : $620 avec intérêts comptant, et $310 payable le 27 février 1836, et si le produit de la vente excède cette somme, la balance sera aussi payée comptant. 27 mars FRED BUISSON, shérif.

COUR DE DISTRICT—Hugh Endren contre ses créanciers—En vertu d'un ordre de vente à moi adressé, il sera vendu à la Nouvelle Bourse, encoignure des rues St. Louis et de Chartres dans cette ville, Lundi 27 avril suivant, à 1 heure après midi.

La sixième partie du bateau à vapeur Mohawk sujette à sa partie proportionnelle des profits et pertes depuis le 15 juillet 1833.

Un quart du bateau à vapeur Freetrader, sujet à tous ses profits et pertes.

Un quart des débris du bateau à vapeur New Brunswick, sujet à tous ses profits et pertes, le tout abandonné par l'insolvable à ses créanciers. Conditions: comptant.

25 mars FRED. BUISSON, sherif et syndic.

A. A Suarez contre Ed. Howard.

COUR DE PAROISSE—En vertu d'un ordre de la cour et du consentement des parties, il sera vendu à la Nouvelle Bourse, encoignure des rues St. Louis et Chartres, dans cette ville, Lundi, 27 avril suivant à 1 heure après midi,

L'esclave Nancy et ses deux enfans Patience et Mary, saisis dans l'affaire ci dessus Conditions—comptant.

25 mars FRED BUISSON, shérif

COUR DE PAROISSE—Samuel Herman & Fils contre J. Leeds, et J et P. Hyde.—Dans la cour de district—B et A. Soulé contre les mêmes. En vertu de 2 ordres de fieri facias à moi adressés, il sera vendu en cette ville, à la Nouvelle Bourse, située à l'encoignure des rues St. Louis et de Chartres, le mardi, 21e jour d'avril prochain, à 1 heure de l'après midi, les propriétés suivantes, savoir :

CINQ LOTS DE TERRE contigus, situés rue St. Joseph, entre Tchoupitoulas et Foucher, dans le faubourg Ste. Marie, designés par les nos 1, 2, 3, 4 et 5, et ayant les dimensions suivantes, savoir :

Les lots nos 1 et 2, se touchant mesurant chacun, mesure américaine, 24 pieds 11 pouces et 7 lignes de face à la rue St Joseph, sur 96 pieds 9 pouces de profondeur. Les nos. 3, 4 et 5, s'adjoignent aussi mesurant chacun 25 pieds 6 pouces de face à la rue St. Joseph, sur 96 pieds 9 pouces de profondeur; ensemble avec toutes les bâtisses, améliorations et dépendances qui s'y trouvent, saisis dans les poursuites ci-dessus. Conditions—comptant.

17 mars F. BUISSON, shérif.

Veuve Lacestière, Volant Labarre et autres contre Benjamin F. French.

DANS LA COUR DE DISTRICT.—En vertu d'un ordre de saisie et de vente à moi adressé, il sera vendu, à la Nouvelle Bourse, encoignure des rues de Chartres et St. Louis. Lundi, le 13ème. jour d'avril suivant, à 1 heure p. m.

Le négre, esclave nommé BEN, âgé d'environ 19 ans, saisi dans l'affaire ci-dessus.

Conditions de la vente : $123 avec l'intérêt légal et les frais, comptant ; la balance s'il y en a, payable le 4 février 1836, par un billet endossé à satisfaction et portant hypothèque jusqu'à parfait paiement.

13 mars F BUISSON, shérif

N. B. Le défendant dans cette affaire, a vendu le dit nègre à N. C. Lane pour le compte du quel il est actuellement venou. B. F. FRENCH.

14 mars—1m

Victor Visiner vs. Felicite Fouchet, f. c. l.

DANS LA COUR DE PAROISSE—En vertu d'un ordre de saisie et de vente à moi adressé, il sera vendu à la Nouvelle Bourse, encoignure des rues de Chartres et St. Louis, samedi, le 4 avril prochain, à 1 heure de l'après midi, l'esclave nommé Octave, saisi dans l'affaire ci-dessus. Conditions, comptant.

3 mars F. BUISSON, sherif.

Magdelaine Pannetier contre D. Allain.

COUR DE DISTRICT,—En vertu d'un ordre de saisie et de vente à moi adressé, il sera vendu à la Nouvelle Bourse, située à l'encoignure des rues St. Louis et le Chartres, en cette ville, le lundi 20 avril prochain, à une heure de l'après midi, la négresse nommée SALLY, et son enfant. Conditions—comptant.

17 mars F. BUISSON shérif.

Pierre Gondran contre N. C. Tobin.

DANS LA COUR DE DISTRICT—En vertu d'un ordre de saisie et de vente à moi adressé, il sera vendu à la Nouvelle Bourse, encoignure St. Louis et Chartres, en cette ville, le vendredi 17 d'avril prochain, à une heure de l'après midi, la mulâtresse nommée Tempérance et son enfant Emma, saisies dans l'affaire ci-dessus. Conditions. comptant. (16 mars) F. BUISSON, shérif.

Les exécuteurs de M. S. Mecker contre Joseph Burke.

DANS LA COUR DE DISTRICT.—En vertu d'un ordre de saisie et de vente à moi adressé, il sera vendu à la Nouvelle Bourse, encoignure St. Louis et Chartres, mardi 28 avril prochain, à 1 heure de l'après midi.

Un certain lot de terre situé dans le faubourg Marigny, divisé en deux lots égaux, numéroté sur le plan original 337 et 338, dans l'ilet no 39, formant l'encoignure des rues Marigny et Bons Enfans, et mesurant ensemble 60 pieds de face à la rue Marigny, sur 120 pieds de profondeur, et de face à la rue des Bons Enfants, avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent.

Conditions de la vente: 6, 12 et 18 mois de crédit, l'acquéreur donnant de bons billets endossés, avec hypothèque sur la propriété,

28 mars] FRED. BUISSON, shérif.

Les Héritiers Hart contre la Compagnie d'Architectes de la Nlle. Orléans.

COUR DE PAROISSE—En vertu d'un acte de saisie et de vente à moi adressé, il sera vendu à la Nouvelle Bourse, encoignure des rues Chartres et St. Louis, dans cette ville, mardi le 28e jour d'avril suivant, à une heure de l'après-midi, les propriétés suivantes mentionnées et décrites dans le dit ordre de saisie et de vente, savoir : un certain lot ou portion de terre ou batture, d'une forme irregulière, no 1 situé en face du faubourg Ste Marie, entre les rues de la Nouvelle Levée et le fleuve Mississipi, terminé d'un côté par les rues Louisa et de la Nouvelle Levée et de l'autre côté par la ligne qui le sépare de la batture publique, mesurant 248 pieds de face à la rue de la Nouvelle Levée, et de l'autre côté, par la ligne qui le sépare de la batture publique, mesurant 248 pieds de face à la rue de la Nouvelle Levée, sur 372 pieds dans la ligne qui le sépare de la batture publique, et 306 pieds sur la rue Louisa, le tout mesure anglaise, ensemble les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, saisi dans l'affaire ci-dessus. Conditions de la vente : $19 000 payable le 18 et 21 de février 1836, et la balance comptant jusqu'à une somme suffisante pour payer $19,000 avec intérêts depuis le 21 de février 1835. coût du protêt et frais de justice. [27 mars] FRED. BUISSON, shérif.

AYANT droit au remboursement des droits.

80 quarts } vin de Porto.
10 barriques }

en débarquement et à vendre par HARRISSON, BROWN & Co. rue Royale no. 117.

1 avril

Joseph Abat contre A. Foucher, junr.

DANS LA COUR DE DISTRICT. En vertu d'un ordre alias de saisie et de vente qui m'a été adressé, il sera vendu à la Nouvelle Bourse, encoignure des rues de Chartres et St. Louis dans cette ville, Samedi le 18ème. jour d'avril suivant, à 1 heure P. M., un certain lot de terre d'une forme irrégulière, situé dans la rue du Maine, entre les rues Condé et Royale, mesurant 66 pieds, plus ou moins, mesure française, de face à la rue du Maine sur 60 pieds de profondeur, plus ou moins, entre ligne parallèles, et où le dit lot se termine 23 pieds plus ou moins, d'où il se prolonge entre 2 autres lignes parallèles avec une largeur de 43 1-2 pieds plus ou moins, sur une nouvelle profondeur de 50 pieds plus ou moins, ensemble avec les améliorations et bâtisses qui s'y trouvent ; le tout saisi dans l'affaire ci dessus.

Conditions de la vente : $5000 comptant avec intérêt et frais. $5000 payable le 5 septembre 1835 L'acquéreur fournissant de bons endosseurs et portant hypothèque jusqu'à parfait paiement.

17 mars F. BUISSON, shérif

H. M. Hart & Co. contre Pierre Debuys et autres.

COUR DE DISTRICT—En vertu d'un ordre de vente à moi adressé il sera vendu à la Nouvelle Bourse, encoignure des rues de Chartres et St. Louis, dans cette ville, Lundi 20me jour d'avril suivant, à 1 heure P M,

Les esclaves nommés Charles et Frontin abandonnés par J. C. de St. Romes, un des défendants dans cette cause.—Condition comptant.

17 mars F. BUISSON, shérif.

Les exécuteurs testamentaires de B. Lafon contre Edouard Livingston.

COUR DE DISTRICT—En vertu d'un ordre de fieri facias à moi adressé il sera vendu à la Nouvelle Bourse, encoignure des rues de Chartres et St Louis, dans cette ville, Lundi 4 mai prochain à une heure après midi, tous les droits et réclamation quelconques du défendant à et sur une portion de terrain dans le faubourg Ste Marie, ayant 82 pieds de face à la rue de la Commune, 126 pieds sur la rue Tchoupitoulas, 146 pieds sur la rue de la Nouvelle Levée, et 120 pieds, ou environ, dans la ligne qui le sépare de la ci-devant propriété de Livermore, Morse, Miller et Pierce, et appartenant maintenant à Benjamin Story, avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, et pour laquelle propriété le dit Edouard Livingston intenta un procès contre Benjamin Story dans la cour de district des Etats-Unis, pour le district oriental de la Louisiane, le quel est numéroté 3380 du dossier de la dite cour, ensemble les droits, titres et intérêts du dit Edouard Livingston au dernier procès mentionné. Conditions : comptant

28 mars FRED BUISSON, shérif.

PAR TRI OU, DOMINGON & CANONGE.

SAMEDI, 11 avril prochain, à midi il sera vendu à la Bourse Hewlett, en vertu d'un ordre de l'hon. cour de paroisse de la Nouvelle Orleans, en date du 31 janvier 1835, à la requête de François Layette, syndic de ses créanciers.

1. Ralph, mulâtre, âgé d'environ 28 ans, bon domestique de maison, bon palfrenier, un peu cordonnier, sujet honnête et fidèle, garanti contre les vices et maladies prévus par la loi.

2 Isaac, âgé d'environ 35 ans, nègre fort et bien constitué charretier, bon nègre de champs, compètement acclimaté, mais adonné au maronnage,

3. Bob, âgé d'environ 60 ans, bon domestique, mais malade.

4. Arthemise, âgée d'environ 22 ans, créole, domestique de maison, garantie contre tous les vices et maladies prévus par la loi,

5. Une maison et un terrain situés rues des Nayades, entre les rues Erato et ——, faubourg Saulet, mesurant 29 pieds sur la rue des Nayades sur une profondeur de 135 pieds 3 pouces et 4 lignes entre lignes parallèles. Il y a aussi, sur le terrain, cuisine, lieux d'aisance, puits &c.

6. La moitié indivise d'un lot de terre situé à l'encoignure des rues des Magasins et St. Joseph, avec les bâtisses qui s'y trouvent, mesurant 42 pieds 7 pouces et 2 lignes, face à la rue des Magasins, sur une profondeur de 99 pieds, entre lignes parallèles, sur la rue St Joseph, jouissant du privilège d'une allée sur les derrières 5. 10. 4. pieds,

7. Un lot de terre situé entre les rues Poydras et Perdido, mesurant 26 pieds de face à la rue du Cirque et 127 pieds 10 pouces de profondeur, sur lignes parallèles.

8. Un lot de terre situé dans la paroisse Jefferson, encoignure des rues Live Oak et St. André, mesurant 40 pieds 6 pouces sur la rue Live Oak, sur 100 pieds de profondeur sur la rue St. André.

9. Un lot de terre dans le faubourg Annonciation, mesurant 60 pieds de face au Cours du Prytanée, sur 103 pieds de profondeur entre Prytanée et du Camp. Le dit lot de terre est maintenant cultivé comme jardin, et renferme de beaux orangers; etc.

Conditions : Les esclaves et la propriété no. 1 à 8 seront vendus à un crédit de 6, 12 et 18 mois en bons billets endossés et hypothèque jusqu'au parfait paiement. Lot no 9, comptant.

Les actes de vente seront passés pardevant Carlile Pollock, not. pub., aux frais des acquéreurs. 4 mars

PAR TRICOU, DOMINGON & CANONGE.

PROPRIETES ce vaste dans la rue de Chartres, en vente Lundi 13 avril suivant, il sera vendu à midi, à la Bourse de Hewlett la propriété d'Henry Carleton, située à l'encoignure des rues de la Douane et de Chartres, consistant en 3 magasins en briques à trois étages, chacun de 18 pieds de profondeur et de 20 pieds de largeur, ayant une façade sur la rue de Chartres d'environ 64 pieds anglais, chaque magasin ayant sur l'arrière, cour, puits et latrines.

Aussi deux magasins en briques à trois étages, dans la rue de la Douane, chacun de 50 pieds de profondeur, sur 20 pds de large, ayant sur l'arrière, cour, puits et latrines, et escaliers communiquant aux étages supérieurs.

Ces magasins seront vendus séparément à un crédit de 1, 2 et 3 ans, pour billets endossés à satisfaction et hypothèque sur les propriétés vendues jusqu'à parfait paiement.

Tous ces magasins sont neufs, en bon état, bien et solidement construits, quelques uns sont loués et les baux ne sont pas encore échus En conséquence ils sont vendus sujets à ces baux. Les encanteurs ci dessus communiqueront volontiers aux personnes qui désirent acheter tous les renseignemens qu'elles pourront désirer, en s'adressant dans la rue de Chartres au no. 110. 23 mars

E. Blanc contre Thomas Mulvihill, et James Wright contre le même.

EN vertu de deux ordres de fieri facias, à moi adressés par l'hon. J. Bermudez, juge president de la cour de cité de la Nouvelle Orleans, j'exposerai en vente publique vendredi, 24 d'avril 1835, à midi, à la Bourse de Hewlett, encoignure des rues St Louis et de Chartres, une négresse nommée LEYRO, âgée d'environ 25 ans, saisie pour satisfaire aux jugemens rendus dans les affaires ci-dessus. Conditions—comptant.

19 mars B. BEAUREGARD marshal.

Francisco Canedo contre ses créanciers.

ETAT DE LA LOUISIANE—Cour du Premier District Judiciaire—Attendu que Francisco Canedo, débiteur insolvable, actuellement à la geole, a conformément à l'acte pour venir au secours des débiteurs insolvables effectivement détenus, et pour jouir du bénéfice du dit acte, fait enrégistrer sa pétition dans la cour du 1er. district judiciaire de l'Etat de la Louisiane. Avis est par le présent donné á tous les créanciers du susdit débiteur qui sont par ces présentes cités à comparaitre et se trouver devant la dite cour Mercredi, le 15me jour d'avril suivant, à 10 heures a. m. pour y déduire les raisons pour les quelles la demande du dit pétitionnaire ne serait pas accordée, et pourquoi il ne serait pas mis en liberté.

Par ordre de l'honorable Charles Watts juge de la dite cour, le 23me. jour de mars 1835. J. L. LEWIS, 25 mars—2ps greffier.

EN vertu d'un ordre de fieri facias à moi adressé par l'hon. J. Bermudez, juge président de la cour de cité de la Nouvelle Orléans, j'exposerai en vente publique le vendredi 10 avril 1835, à midi, à la Bourse de Hewlett, encoignure des rues St Louis et Chartres, la moitié indivise de la propriété suivante, savoir : six terrains situés dans le faubourg Montreuil, dans l'ilet no 19, désignés par les nos. 1, 2, 3, 4, 5 et 6 d'après un plan dressé par J. Pilié, voyer de la ville le 16 juin 183., et déposé au bureau de G. de Armas, not. pub.

Le terrain no 1 mesurant 57 pieds de face à la rue Désiré sur 120 pieds de profondeur face à la rue Urquhart Les terrains nos 1, 2, 5 et 5, mesurant chacun 57 pieds de face à la rue Désiré sur 120 pieds de profondeur face à la rue Girod, le dit ilet no 18 formé par les rues Urquhart, Girod et Désiré et la propriété de M. Doulon Conditions, comptant [6 mars] B. BEAUREGARD marshal.

Meilleux contre [illegible]

EN vertu d'un ordre de fieri facias, à moi adressé par l'hon: E. Rawle, juge conseil er de la cour de cité de la Nouvelle Orléans, j'exposerai en vente publique, le lundi, 16 avril 1835, à 4 heures de l'après-midi, sur les lieux, encoignure des rues Orléans et Bourbon le contenu d'un café, saisi dans l'affaire ci-dessus. Conditions.—comptant. B. BEAURFGARD, marshal.

ON demande—Actions de la presse à coton d'enbaut. Actions de la Banque des Citoyens. Actions de la Banque de l'Union. EDWD GOTTSCHALK.

28 mars courtier.

77 Tierçons et 11 boucauts de jambons supérieurs cousus dans la toile, à vendre par FORSYTH, GOOWYN & Co.

26 mars